

RUE SAINT-LOUIS

Demain, une rue verte et apaisée

Avant



© L. Séverac

Une urgence écologique

Chaque jour, plus de 7 000 véhicules transitent rue Saint-Louis, une rue de sept mètres de large inadaptée à un tel trafic. Source de pollution de l'air pour les riverains, cette circulation met également en danger piétons et cyclistes. Dès cet automne, le trafic de transit sera supprimé et des travaux seront entrepris pour aménager une rue apaisée et végétalisée. Une réponse aux demandes des habitants et à la volonté de la Ville de redonner aux piétons toute leur place sur l'espace public.

Après



© Montpellier Méditerranée Métropole

Illustration de l'ambiance recherchée dans la rue Saint-Louis. Image non contractuelle.

Vers un quartier apaisé

Le réaménagement de la rue Saint-Louis s'inscrit dans une réflexion plus globale initiée, avec les habitants, pour faire des Arceaux un quartier apaisé. Un quartier à vivre, des espaces publics rénovés et embellis, des rues plus vertes, plus calmes, des places plus conviviales. Une ville repensée à hauteur d'enfant pour permettre d'aller à l'école à pied ou à vélo en toute sécurité. Un groupe de travail habitants a été constitué pour approfondir, les solutions d'aménagement qui seront mises en œuvre. Par ailleurs, une seconde réunion publique, s'adressant à tous les riverains, aura lieu à l'automne.

participer.montpellier.fr

4 objectifs

- une rue partagée où les piétons sont prioritaires,
- une rue verte avec des micro-fleurissements,
- une rue adaptée à la circulation à double sens pour les cyclistes,
- des places de stationnement de très courte durée et des aires de livraison dans les rues adjacentes.

Comment va-t-on faire ?

À l'automne 2021, débiteront d'importants travaux de modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement pour une durée de huit mois. La circulation sera modifiée pour permettre l'organisation du chantier et la desserte locale (riverains, livraisons, etc.), mais le transit ne sera plus possible. S'ensuivra une seconde phase de travaux. À l'instar de la rue Marioge, la rue Saint-Louis sera transformée en zone de rencontre ; c'est-à-dire une rue apaisée où les piétons sont prioritaires et où la circulation est limitée à 20 km/h.

AIRBNB, ABRITEL...

Stop à la prolifération des meublés de tourisme

Le Conseil municipal du 14 juin a voté en faveur d'un encadrement strict des meublés de tourisme dès le mois de septembre. Les propriétaires ne pourront louer leur résidence principale que pour une durée maximale de 120 jours par an. Ils devront également disposer d'un numéro d'enregistrement.

« Quand des logements, qui pourraient être loués à des particuliers, deviennent une activité professionnelle déguisée, vous retirez une offre locative. Cela a aussi un effet sur la hausse des loyers que l'on observe dans la ville, sur la quiétude résidentielle et représente une concurrence déloyale pour les professionnels de l'hôtellerie et les nombreux emplois liés », a déclaré Michaël Delafosse, maire de Montpellier. Une équipe de contrôleurs sera recrutée afin de vérifier la bonne application de cette future mesure. En cas de manquement au règlement, les sanctions pour les particuliers pourront aller jusqu'à 80 000 euros d'amende assortis d'une peine de prison.



© C. Ruiz

La prolifération des meublés de tourisme, notamment dans le centre-ville, participe à la flambée des prix de l'immobilier.



© C. Marson

Le parc René Dumont est situé à côté de la gare, dans le quartier du Nouveau Saint-Roch.

PARC RENÉ DUMONT

1,3 ha de verdure de plus en centre-ville

Les Montpellierains découvrent peu à peu le nouveau parc René Dumont qui a ouvert ses portes récemment. Ce dernier offre 1,3 ha de verdure supplémentaire aux habitants, situés à côté de la gare Saint-Roch et du centre-ville. Une nouvelle réalisation qui s'inscrit dans la volonté de la municipalité de permettre à chaque Montpellierain de disposer d'un espace vert à moins de 15 minutes de son domicile.

CANICULE

À l'écoute des plus fragiles

Vous connaissez une personne âgée, isolée ou en situation de handicap ? Le CCAS assure une écoute continue permettant ainsi de rompre l'isolement particulièrement important lors des épisodes de fortes chaleurs. L'inscription est gratuite et s'effectue en ligne. L'an dernier près de 1 000 personnes ont ainsi pu être suivies grâce à ce contact régulier.

Demande d'inscription : 04 99 52 77 79 / canicule@ccas.montpellier.fr

Les clubs de l'Âge d'Or ouverts pendant l'été

- > Du 5 au 31 juillet : Baroncelli, Laure Moulin, Paul Valéry, La Cavalerie, Jacqueline Maillan, Aiguelongue, Jacqueline Begin, Espace Antonin Balmès, Le Lac, Docteur Bonnet, Jeanne Galzy, Lemasson, Vincent Scotto.
- > Du 2 au 31 août : Baroncelli, Laure Moulin, Paul Valéry, La Cavalerie, Jacqueline Maillan, Paul Boulet.